

Québec le 10 septembre 2013

**CORRECTION DE L'AVIS DE MODIFICATION DES LIMITES DE TERRAINS no. 32D10 / 2013-07-30 / 000**  
**MODIFICATION DES SUPERFICIES ET FORMES DE TERRAINS RÉSERVÉS À LA DÉSIGNATION SUR CARTE**  
(3<sup>e</sup> alinéa de l'article 42 de la Loi sur les mines)

FEUILLET S.N.R.C. : 32D10

EFFECTIVE À COMPTER DU: 10 septembre 2013

Prenez note que l'avis de modification des limites de terrains numéro 32D10 / 2013-07-30 / 000 prenant effet à compter du 30 juillet 2013, exclut le territoire réservé sur les cellules en forme de lot suivant, le tout tel qu'indiqué sur les cartes de titres miniers conservées au bureau de registraire.

Lots 56 à 61 du rang I dans le canton de Poularies  
Lots 2 à 9 du rang I dans le canton de Privat  
Lot 14 du rang I dans le canton de Privat  
Lots 17 et 18 du rang I dans le canton de Privat  
Lots 53 et 54 du rang III dans le canton de Poularies

Préparé par Mélanie Jobin  
Approuvé par Hélène Giroux

